

## Les salaires français sont-ils trop rigides ?

Michel Husson, *AlterEcoPlus*, 12 Février 2015

Les salaires ont-ils fait preuve en France d'une particulière résilience ? C'est le point de vue défendu notamment par Patrick Artus<sup>1</sup> pour qui « le marché du travail n'est absolument pas concurrentiel : les hausses du salaire réel ne répondent pas du tout aux évolutions du chômage, de la profitabilité, de la compétitivité-coût ».

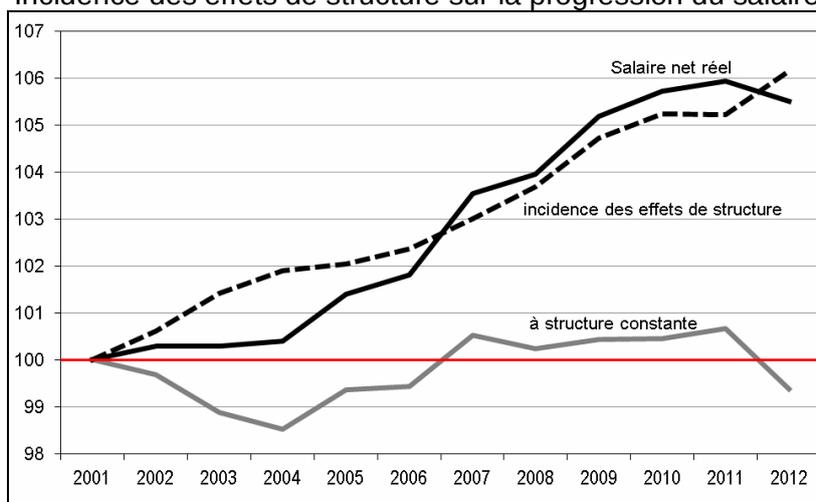
### En fait le salaire moyen diminue

Cette assertion ne correspond pas à la réalité, d'abord parce que la progression du salaire moyen ralentit. Et ensuite en raison des effets de structure : le salaire moyen peut augmenter uniquement parce que la part des salariés recevant des salaires inférieurs à la moyenne baisse. Or, c'est bien ce qui se passe en France : entre 2002 et 2012, la part des ouvriers et employés qualifiés a baissé de 39,2 % à 36,8 %, et celle des ouvriers et employés peu qualifiés de 20,3 % à 18,8 %. Sur la période récente, il faut tenir compte du fait que les suppressions d'emplois ont plus durement frappé les salariés les plus précaires et les moins payés.

Publiée il y a presque deux ans, une étude de la Banque de France<sup>2</sup> montrait que « les changements de composition de la population active expliquent la totalité de la hausse de 2 % des salaires réels après 2008 : le salaire moyen calculé en gardant la composition de la force de travail constante entre 2008 et 2011 diminue en effet de 0,8 % sur la période ».

Et une récente publication de l'Insee<sup>3</sup> confirme cette évaluation. Elle commence par retracer dix ans d'évolution du salaire moyen en France et montre que le pouvoir d'achat du salaire net moyen ralentit à peu près régulièrement depuis le début de la crise, et que, pour la première fois, il a reculé de 0,4 % en 2012. Le document de l'Insee procède ensuite à une décomposition de cette évolution en distinguant la progression à structure constante et l'incidence des effets de structure. Il suffit d'examiner le graphique ci-dessous tiré de cette étude pour constater que la quasi-intégralité de la progression du salaire réel est imputable aux effets de structure.

Incidence des effets de structure sur la progression du salaire



<sup>1</sup> Patrick Artus, « [La France, dernier pays communiste](#) », *Le Point.fr*, "L'éco sans tabou", 28 Août 2013.

<sup>2</sup> Grégory Verdugo, « [Les salaires réels ont-ils été affectés par les évolutions du chômage en France](#) avant et pendant la crise ? », *Bulletin de la Banque de France* n° 192, 2e trimestre 2013.

<sup>3</sup> Christine Pinel et Lionel Wilner, « [Salaires dans le secteur privé et les entreprises publiques](#) », *Insee Première* n°1528, décembre 2014.

## **La fable de la préférence pour le chômage**

Cette analyse de l'Insee contredit les experts du Conseil d'analyse économique qui soutenaient que l'effet de composition n'expliquait qu'un quart de la progression du salaire réel net depuis 2008<sup>4</sup>. Pour expliquer la résilience des salaires en France, ils avançaient l'idée selon laquelle « pour préserver la motivation des travailleurs et le climat social (...) les entreprises préfèrent réduire l'emploi que les salaires ».

Cette fable de la « préférence pour le chômage » est elle aussi démentie par les économistes de l'OFCE<sup>5</sup> qui disent tout autre chose : « Quand elles sont confrontées à une faiblesse des commandes et de la production, les entreprises n'ajustent pas instantanément leurs ressources en facteurs de production pour éviter des coûts d'ajustement, injustifiés si la production devait redémarrer à brève échéance. Dans l'intervalle, elles relâchent l'intensité avec laquelle elles utilisent leurs ressources, par la réduction de la durée du travail, le recours au chômage partiel et le ralentissement des chaînes de fabrication. C'est en dernier recours qu'elles se résolvent à licencier ou à fermer des unités de production (...) En phase de basse conjoncture comme actuellement, les entreprises disposent donc de ressources excédentaires en facteurs de production qui pourraient être mobilisées en cas de reprise de l'activité ».

## **Assez de flexibilité**

Ce débat n'est pas abstrait, car il porte aussi sur les recommandations que les experts du Conseil d'analyse économique tirent de leur diagnostic erroné. Ils proposent ainsi de « décloisonner les négociations relatives aux rémunérations, à l'emploi et aux conditions de travail en envisageant en outre un recours plus large aux clauses dérogatoires de façon concertée » et d'« adosser clairement le financement de la protection sociale à une base fiscale ». Il s'agit bien de flexibiliser le marché du travail et de reporter le financement de la protection sociale sur les finances publiques, et donc sur les salariés en tant que contribuables. Ces conseils des experts sont en un sens superflus, puisque c'est la politique que mène spontanément le gouvernement, mais leurs fondements incertains permettent de mesurer la qualité d'une certaine expertise économique.

---

<sup>4</sup> Philippe Askenazy, Antoine Bozio, Cecilia García-Peñalosa, « [Dynamique des salaires par temps de crise](#) », *Conseil d'analyse économique*, note n° 5, avril 2013.

<sup>5</sup> Éric Heyer, Bruno Ducoudré, Hervé Péléraux, Mathieu Plane, « [Perspectives 2014-2015](#) pour l'économie française », *Revue de l'OFCE* n°136, octobre 2014.